PLU D'AUREC-SUR-LOIRE

Annexes Sanitaires

Table des matières

0. Annexe 1 : Réseaux d'eau et d'assainissement – Gestion des déchets 3

0.1. Préambule 3

0.2. Eau potable et assainissement 3

0.2.1. Eau potable 4

0.2.2. Assainissement 6

0.3. Gestion des déchets 7

0.3.1. Collecte des déchets 7

0.3.2. Traitement et valorisation des déchets 8

1. Annexe 2 : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

1.1. Préambule ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2. Annexe 3 : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

0. Annexe 1 : Réseaux d'eau et d'assainissement – Gestion des déchets

0.1. Préambule

Cette notice technique a été établie conformément aux dispositions de l'article R 123-14 du Code de l'Urbanisme.

Le présent document vient compléter le Rapport de Présentation concernant l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

La présente notice technique a pour objet essentiel :

- de préciser, à l'appui des documents graphiques annexés au dossier, les caractéristiques des équipements existants :
- l'adduction et la distribution d'eau potable,
- l'assainissement des eaux usées (réseaux et traitement),
- la collecte et le traitement des ordures ménagères.

0.2. Eau potable et assainissement

Les obligations d'Aurec sur Loire en matière de gestion de l'eau sont recensées dans les documents règlementaires suivants : **Code Général des collectivités territoriales, Code de l'Environnement, arrêté du 7 septembre 2009, relatif à l'assainissement non collectif, arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif.**

Ainsi, il est obligatoire, notamment, de :

• Délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif des eaux usées, si possible à l'issue d'une étude générale de Schéma Directeur d'Assainissement ;

• Dans les zones d'assainissement collectif, mettre en œuvre, entretenir, surveiller les ouvrages d'assainissement sur le domaine public afin de garantir leur bon fonctionnement dans le respect des normes de rejet imposées par la réglementation ;

• Dans les zones d'assainissement collectif, contrôler la conformité des raccordements des usagers au réseau d'assainissement ;

• Dans les zones d'assainissement non collectif, contrôler la conformité des installations d'assainissement dans le domaine privé et vérifier que les opérations d'entretien sont effectuées dans les règles de l'art par les usagers ;

• Délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour assurer la maitrise des eaux de ruissellement et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et si besoin le traitement des eaux de ruissellement ;

• Mettre en place un règlement d'assainissement collectif et un règlement d'assainissement non collectif.

En outre, les orientations du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE)** 2016-2021 le 2 octobre 2014, concernant la gestion de l'eau, s'appliquent au territoire. Les orientations de ce document se déclinent en 14 points :

- Repenser l'aménagement des cours d'eau ;
- Réduire la pollution par les nitrates ;
- Réduire la pollution organique et bactériologique ;
- Maîtriser la pollution par les pesticides ;
- Maîtriser la pollution dues les substances dangereuses ;
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
- Maîtriser les prélèvements d'eau ;
- Préserver les zones humides ;
- Préserver la biodiversité aquatique ;
- Préserver le littoral ;
- Préserver les têtes de bassins ;
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- Informer, sensibiliser et favoriser les échanges.

0.2.1. Eau potable

Les compétences « eau potable » de la commune d'Aurec sur Loire sont partagées entre la commune, qui détient la compétence relative à la production et la distribution de l'eau potable, et le Syndicat des Eaux Loire et Lignon, qui a en charge la gestion des équipements (usine et réseaux). La commune reste propriétaire des ouvrages de production et de distribution.

L'origine de l'eau potable

La ressource pour l'alimentation en eau potable d'Aurec sur Loire provient essentiellement d'eaux achetées à la ville de Saint-Etienne et prélevées au barrage de Lavalette. Le traitement de ces eaux s'effectue à **l'usine de la Faye**, située dans la commune. La capacité maximale de production de l'installation est de 3 690 m^3/j.

La commune importe également de l'eau potable issue du Syndicat des Eaux de la Semène afin d'alimenter les secteurs les plus isolés non desservis par le réseau principal.

Les différentesressourcesalimentant la commune présentent chacune un indice de protection de la ressource de **60%**.

Qualité de l'eau potable

Les 25 mesures effectuées en 2014 par l'Agence Régionale de Santé (ARS), mettent en évidence la bonne qualité de l'eau potable sur la commune, puisqu'on observe une **conformité totale de ces prélèvements**, d'un point de vue bactériologique et chimique. A noter l'observation occasionnelle d'une conductivité inférieure à la référence de qualité traduisant un risque de corrosion à prendre en considération dans la gestion des réseaux.

Consommations d'eau

L'évolution globale des consommations d'eau potable est à la baisse sur Aurec sur Loire, avec une **diminution de 4% entre 2013 et 2014**.

Le tarif applicable à l'eau en 2014 est **de 2,07€/m^3**, **similaire à la moyenne** nationale qui est d'environ 2 €/m^3.

Etat du réseau

Le **rendement du réseau de distribution était de 70% en 2014,** en dessous des objectifs nationaux fixés par le Grenelle à 85%. Les pertes en eau générant ces performances étaient alors de de **4,06 m3/km/j**, soit environ 102 229 m3 au total.

Pour améliorer ces performances et réduire les pressions sur la ressource, une politique de renouvellement des réseaux en continu est menée sur la commune, avec près de 5km de réseau renouvelés au cours des 5 dernières années.

En ce qui concerne la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux, l'indice est de **113/120 points** et se décline de la façon suivante :

- Plan des réseaux – 15/15 points
- Inventaire des réseaux – 28/30 points
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux – 70/75 points

. Les améliorations possibles sont les suivantes:

- Connaissance de la date de pose pour chaque tronçon du réseau ;
- Mise en place d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire.

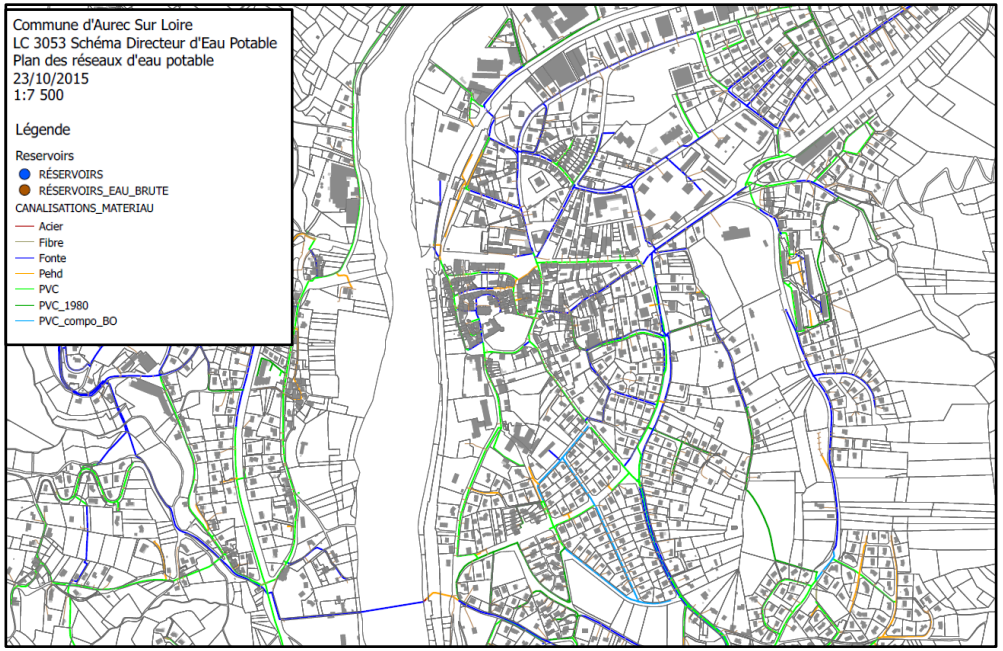

Figure 1 : Plan du réseau d'adduction d'eau potable d'Aurec sur Loire

Zoom sur le centre bourg

0.2.2. Assainissement

Comme lescompétences eau potable, les compétences en matière d'assainissement sont partagées entre le Syndicat des Eaux Loire et Lignon et la commune. En effet, le syndicat est compétent pour le SPANC tandis que la commune gère de façon autonome l'assainissement collectif, dont dépend une part majeure de la population

L'assainissement collectif

Le **taux de desserte en assainissement collectif est de 88,3%** sur la commune (hors abonnés de la station de Mons).Le réseau d'assainissement est mixte (unitaire et séparatif) et compte **64 900 mètres linéaires de réseau**, réparties de la manière suivantes :

- 19 500mètres de réseau d'eaux usées
- 21 850 mètres de réseau d'eaux pluviales
- 23 550 mètres de réseau unitaire

Les eaux usées de la commune d'Aurec sur Loire sont ensuite redirigées versvers**3 stations d'épuration** différentes :

- La station du bourg d'une capacité nominale de 12 000 EH,
- La station de Mons, d'une capacité de 110 EH,
- La station des Sauvages, d'une capacité de 150 EH.

La station principale de la commune, la station du bourg, est gérée par Véolia Eau et affiche une conformité des performances des équipements d'épuration de **93%** en 2014. **L'équipement est donc peu impactant pour les milieux naturels.**

Avec une capacité nominale de 12 000 Eh et une charge entrante de 1 893 EH en 2014 l'installation présente une marge de fonctionnement confortable permettant d'envisager **un développement du territoire dans des conditions satisfaisantes.**

L'assainissement non collectif

Aurec sur Loire recense 233 dispositifs d'assainissement non collectif, plus adapté à l'habitat dispersé des hameaux. Le SPANC, géré par le syndicat, a diagnostiqué une bonne partie de ces équipements : Seuls 32 dispositifs n'ont pas encore été contrôlés.

Les résultats de ces contrôles recensent 136 dispositifs non conformes, soit 67% de l'ensemble du parc d'installation individuelle. **Ces dispositifs non conformes impactent les milieux naturels et des travaux de réhabilitation sont donc nécessaires pour réduire leurs impacts sur l'environnement et la santé.**

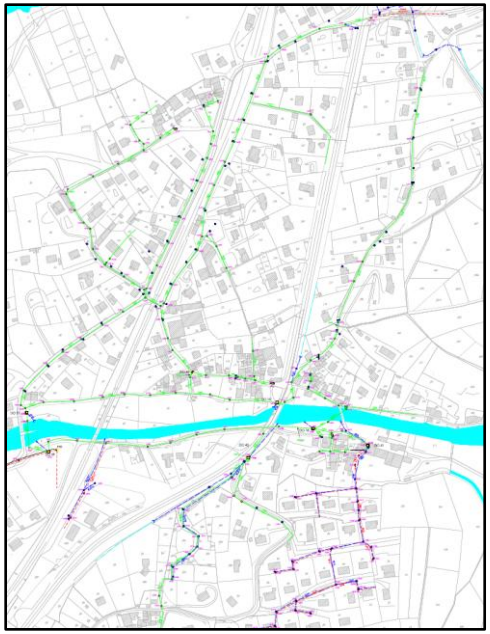

0.3. Gestion des déchets

La compétence en matière de gestion des déchets est assurée par le SICTOM VELAY-PILAT. Actuellement, le SICTOM VELAY PILAT compte 24 communes regroupées sur trois Communautés de communes : Loire Semène, intégrant Aurec-sur-Loire, Monts du Pilat, Pays de Montfaucon.Le syndicat dispose de l'ensemble des compétences relatives à la gestion des déchets: la collecte, la gestion des déchetteries et le traitement des déchets.

0.3.1. Collecte des déchets

Quatre types de collecte sont organisés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT : la collecte des ordures ménagères, la collecte du verre, la collecte des emballages légers et la collecte des journaux et magazines. Les 3 dernières relèvent de la collecte sélective.

La collecte est organisée en points de regroupement à l'aide de conteneurs. Toutefois un grand nombre de conteneurs individuels sont collectés sur la commune d'Aurec-sur-Loire.

Le SICTOM VELAY PILAT comprend actuellement 4 déchetteries dont une présente sur le territoire d'Aurec sur Loire.Cet équipement permet de compléter la collecte des déchets pour une plus grande valorisation.

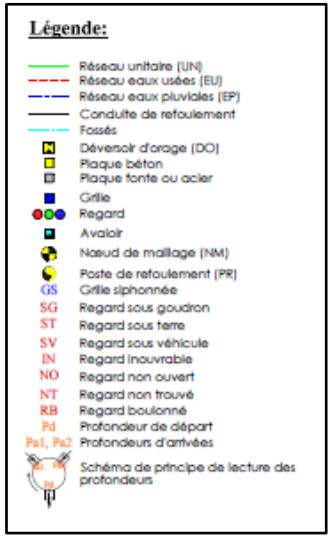

Figure 2 : Plan du réseau d'assainissement collectif d'Aurec sur Loire – Zoom sur la partie Nord

Globalement on observe depuis quelques années une réduction de la production d'ordures ménagères, accompagnées d'une augmentation de la collecte sélective.

0.3.2. Traitement et valorisation des déchets

Traitement des déchets ménagers et assimilés

Les OMR et DIB sont traitées par enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du SICTOM, situé à SAINT JUST MALMONT.

Une partie des déchets traités est valorisé de façon énergétique :un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets. Ce alimente un moteur générant de l'électricité.

La quantité de biogaz vendu pour l'année 2014 est de 95 387 Nm3 et représente une recette de 655,31 € H.T.

Valorisation de la collecte sélective

Les déchets issus de la collecte sélective des emballages sont triés afin de séparer les différents flux de déchets en vue d'une valorisation matière (recyclage).). Le centre de tri se situe sur la commune de FIRMINY, à proximité d'Aurec-sur-Loire. Il est exploité par SITA CENTRE EST. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000t/an.

Le **taux de refus de tri** moyen dans le centre de tri est de **15,23 %.** Ce taux est bien en-dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 23%, traduisant la bonne performance du tri dans le territoire. Ces refus sont éliminés sur l'ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE.

Le verre est lui trié à part, broyé et refondu pour la fabrication de nouveaux objets en verre.

	2012		2013		2014	
Traitement	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	1 502	8 %	1428	8,4%	1 761	9 %
Valorisation matière	5 123	27 %	4565	25%	4 846	25 %
Valorisation énergétique	2 065	10 %	2125	12%	2 292	12 %
Stockage	10 433	54,82%	10293	54,85%	10 283	53,80 %
Autres	36	0,18 %	28	0,15%	36	0,20 %

Figure 3 : Evolution de la valorisation des déchets sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT

Au total, en 2014, **46% des déchets produits au sein du territoire du SICTOM a fait l'objet d'une valorisation, qu'elle soit organique, matière ou énergétique. En revanche, 54%, soit plus de la moitié a été traité par enfouissement.** Cette performance respecte donc les objectifs du Grenelle qui visait un taux de recyclage matière et organique de 45% en 2015

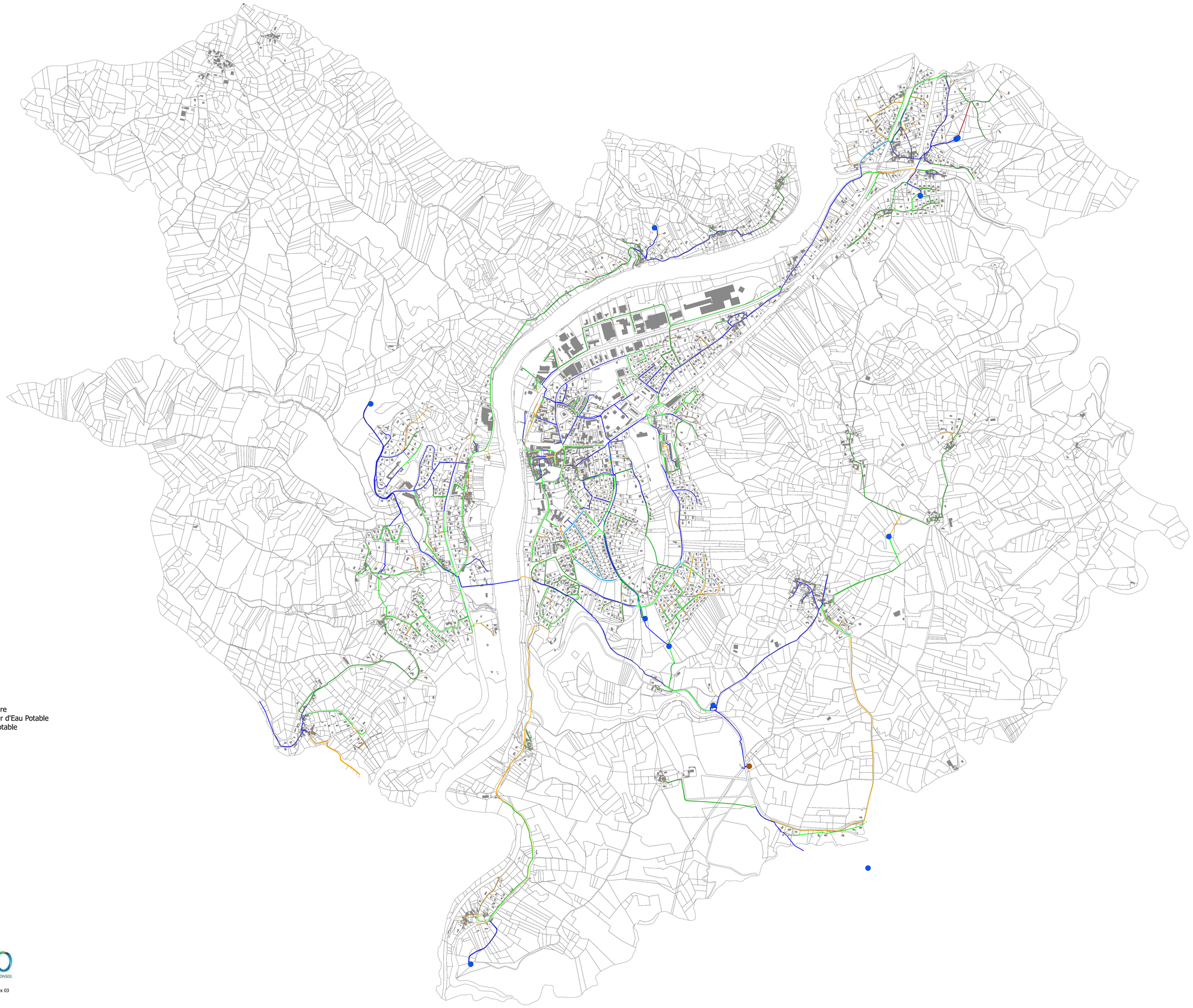

Commune d'Aurec Sur Loire
LC 3053 Schéma Directeur d'Eau Potable
Plan des réseaux d'eau potable
23/10/2015
1:7 500

Légende

Reservoirs

- RÉSERVOIRS
- RÉSERVOIRS_EAU_BRUTE

CANALISATIONS_MATERIAU

- Acier
- Fibre
- Fonte
- Pehd
- PVC
- PVC_1980
- PVC_compo_BO

Naldeo
INGÉNIERIE & CONSEIL

55 rue de la Villette FR-69425 LYON Cedex 03
Tél. 04.72.91.82.60
Fax 04.78.91.82.75

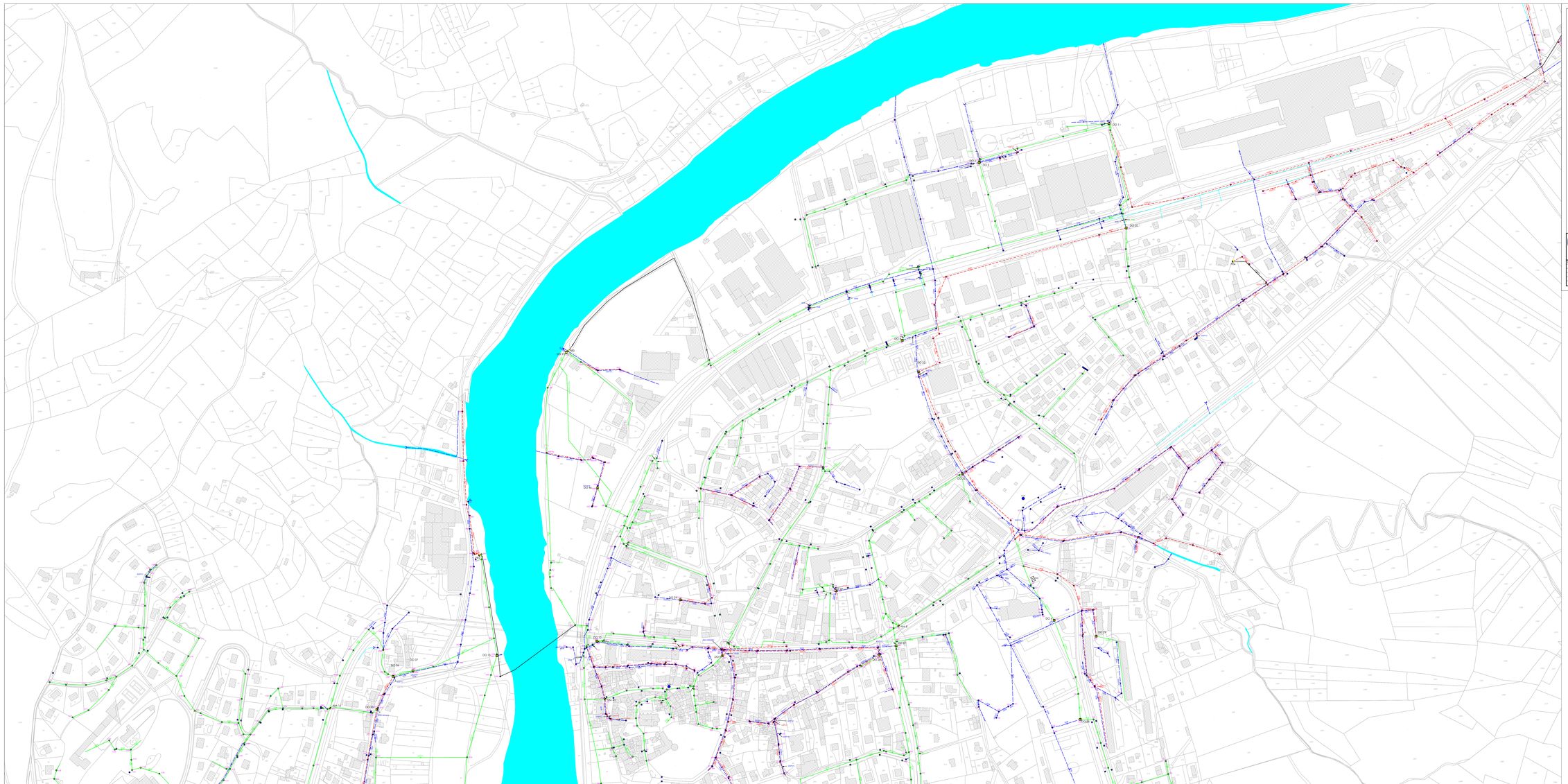

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Département de la HAUTE-LOIRE

ETUDE DIAGNOSTIQUE
DES
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

C²EA
CS 11224 boulevard Gustave Flaubert
63100 CLERMONT-FERRAND
téléphone : 04 73 19 02 75
mail@c2ea.com
www.c2ea.com

PLAN DES RESEAUX AVEC ANOMALIES

N° DOSSIER	NOM du FICHIER	ECHELLE
2014 - 123	AB-Aurec.dwg	1/1500

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	04/03/14	Elaboration du plan provisoire	Pascal BONNETIE	Sébastien BRUN	Isabelle VIGN
2	14/04/14	Finalisation du plan provisoire avant réunion de présentation	Pascal BONNETIE	Sébastien BRUN	Isabelle VIGN
3	04/08/15	Modification du plan après Enquêtes Mairie	Pascal BONNETIE	Isabelle VIGN	Isabelle VIGN
4					
5					

Légende:

- Réseau unitaire (UN)
- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Conduite de refoulement
- Fossés
- Déversoir d'orage (DO)
- Plaque béton
- Plaque fonte ou acier
- Grille
- Regard
- Avaloir
- Noeud de maillage (NM)
- Poste de refoulement (PR)
- GS Grille siphonnée
- SG Regard sous goudron
- ST Regard sous terre
- SV Regard sous véhicule
- IN Regard inouvrable
- ND Regard non ouvert
- NT Regard non trouvé
- RB Regard bouionné
- PD Profondeur de départ
- Pa1..Pa2 Profondeurs d'arrivées
- Schéma de principe de lecture des profondeurs

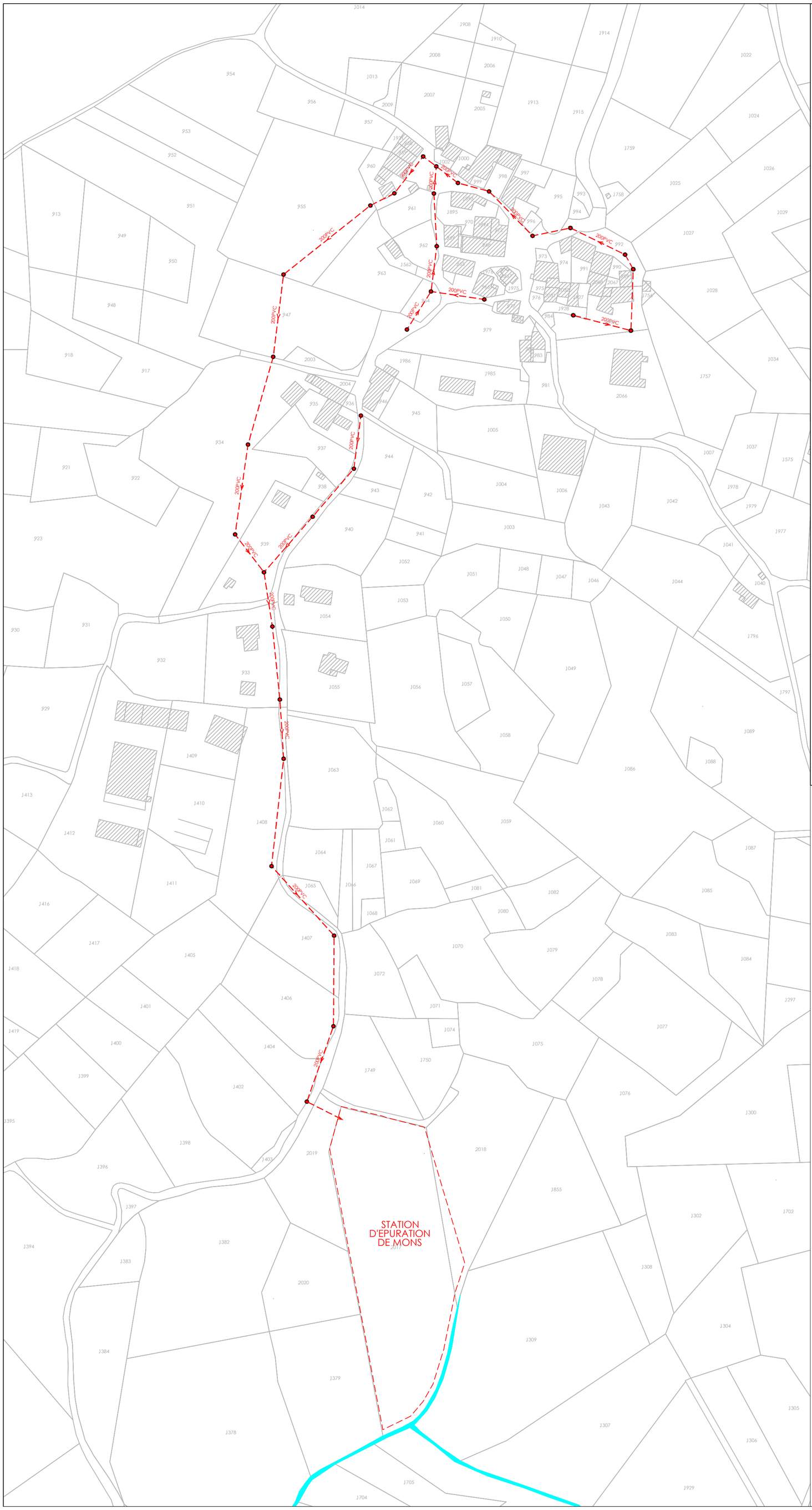

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Département de la HAUTE-LOIRE

ETUDE DIAGNOSTIQUE
DES
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Hameau de Mons

C²EA
222-224 boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
mpichon@c2ea.com
ivion@c2ea.com

PLAN DES RESEAUX

N° AFFAIRE	NOM du FICHIER	ECHELLE
2014 - 02	ASS-aurec.dwg	1/1500

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	16/04/14	Elaboration du plan issu du plan de récollement fourni	Pascal BONNETTE	Sébastien BRUN	Isabelle VION
2					
3					
4					
5					

Légende:

- - - - Réseau eaux usées (EU)
● Regard

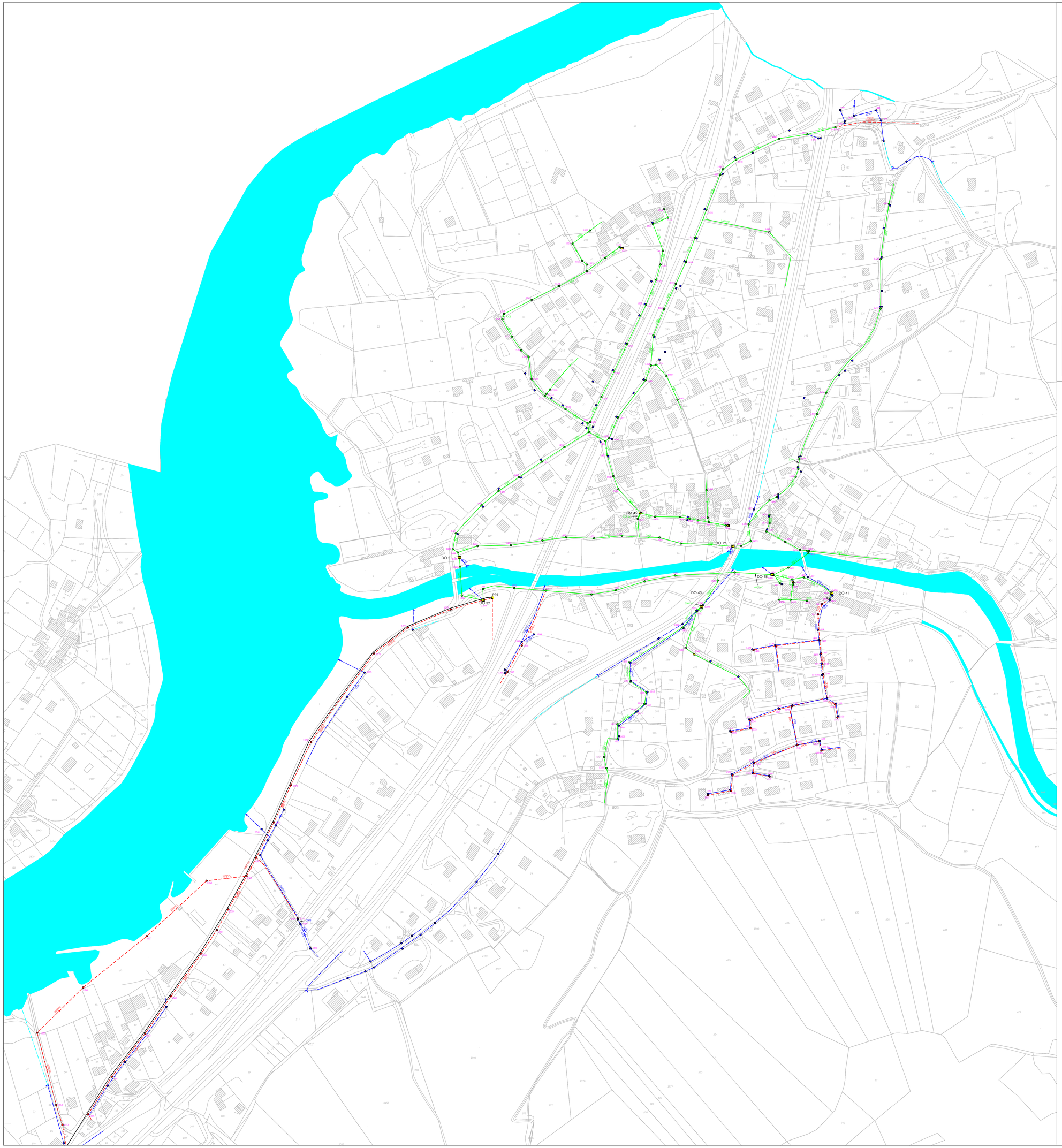

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Département de la HAUTE-LOIRE

ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

C²EA
222-224 boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
mpichon@c2ea.com
ivion@c2ea.com

PLAN DES RESEAUX AVEC ANOMALIES

N° AFFAIRE	NOM du FICHIER	ECHELLE
2014 - 02	AS5-aurec.dwg	1/1500

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	04/03/14	Elaboration du plan provisoire	Pascal BONNETTE	Sébastien BRUN	Isabelle VIOIN
2	14/04/14	Finalisation du plan provisoire avant réunion de présentation	Pascal BONNETTE	Sébastien BRUN	Isabelle VIOIN
3	24/08/15	Modification du plan après l'inspection télévisée	Pascal BONNETTE	Isabelle VIOIN	Isabelle VIOIN
4					
5					

N
O E
S

Légende:

- Réseau unitaire (UN)
- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Conduite de refoulement
- Fossés
- Déversoir d'orage (DO)
- Plaque béton
- Plaque fonte ou acier
- Grille
- Regard
- Avaloir
- Nœud de maillage (NM)
- Poste de refoulement (PR)
- GS Grille siphonnée
- SG Regard sous goudron
- ST Regard sous terre
- SV Regard sous véhicule
- IN Regard inouvrable
- NO Regard non ouvert
- NT Regard non trouvé
- RB Regard boulonné
- Pd Profondeur de départ
- Pa1, Pa2 Profondeurs d'arrivées
- Schéma de principe de lecture des profondeurs

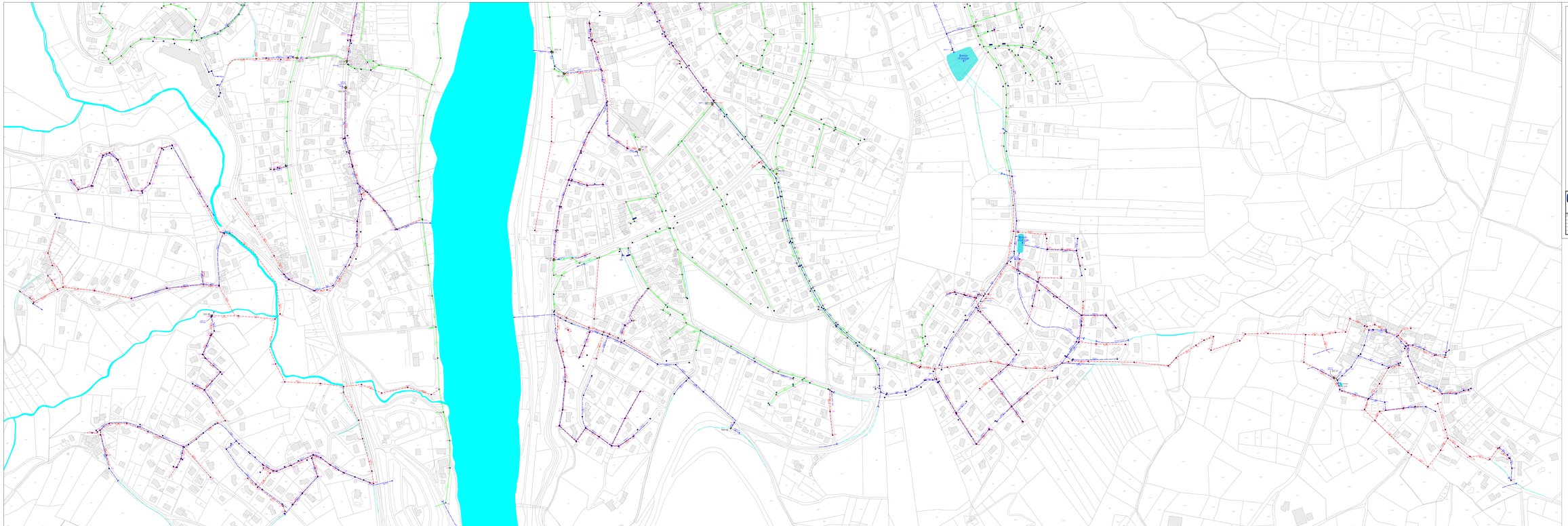

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Département de la HAUTE-LOIRE

ETUDE DIAGNOSTIQUE
DES
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

C²EA
ZI2 Chaussenard Goutteux Haubet
43005 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 70
Fax : 04 73 19 02 71
clermont@c2ea.com

PLAN DES RESEAUX AVEC ANOMALIES

DATE DEBUT	DATE FIN	ECHELLE
2014 - 02		1/1500

DOSSIER	PLAN
43Aurec.dwg	1/1

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	04/2014	Diagnostics du plan provisoire	Pascal BONNETTE	Sébastien MIHAI	Isabelle VIOLA
2	10/2014	Modélisation du plan provisoire avant réunion de présentation	Pascal BONNETTE	Sébastien MIHAI	Isabelle VIOLA
3	02/2015	Modification du plan après inspection télévisée	Pascal BONNETTE	Isabelle VIOLA	Isabelle VIOLA
4					
5					

Légende:

- Réseau unitaire (UN)
- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Conduite de refoulement
- Fossés
- Déversoir d'orage (DO)
- Plaque béton
- Plaque fonte ou acier
- Dalle
- Regard
- Avaloir
- Noeud de maillage (NM)
- Poste de refoulement (PR)
- GP Grille aproonnée
- SG Regard sous gaudron
- ST Regard sous terre
- SV Regard sous véhicule
- NV Regard non visité
- NO Regard non ouvert
- NT Regard non trouvé
- RB Regard bouloonné
- Pd Profondeur de départ
- P.U. / P.d. Profondeur d'arrivée
- Schéma de principe de lecture des profondeurs

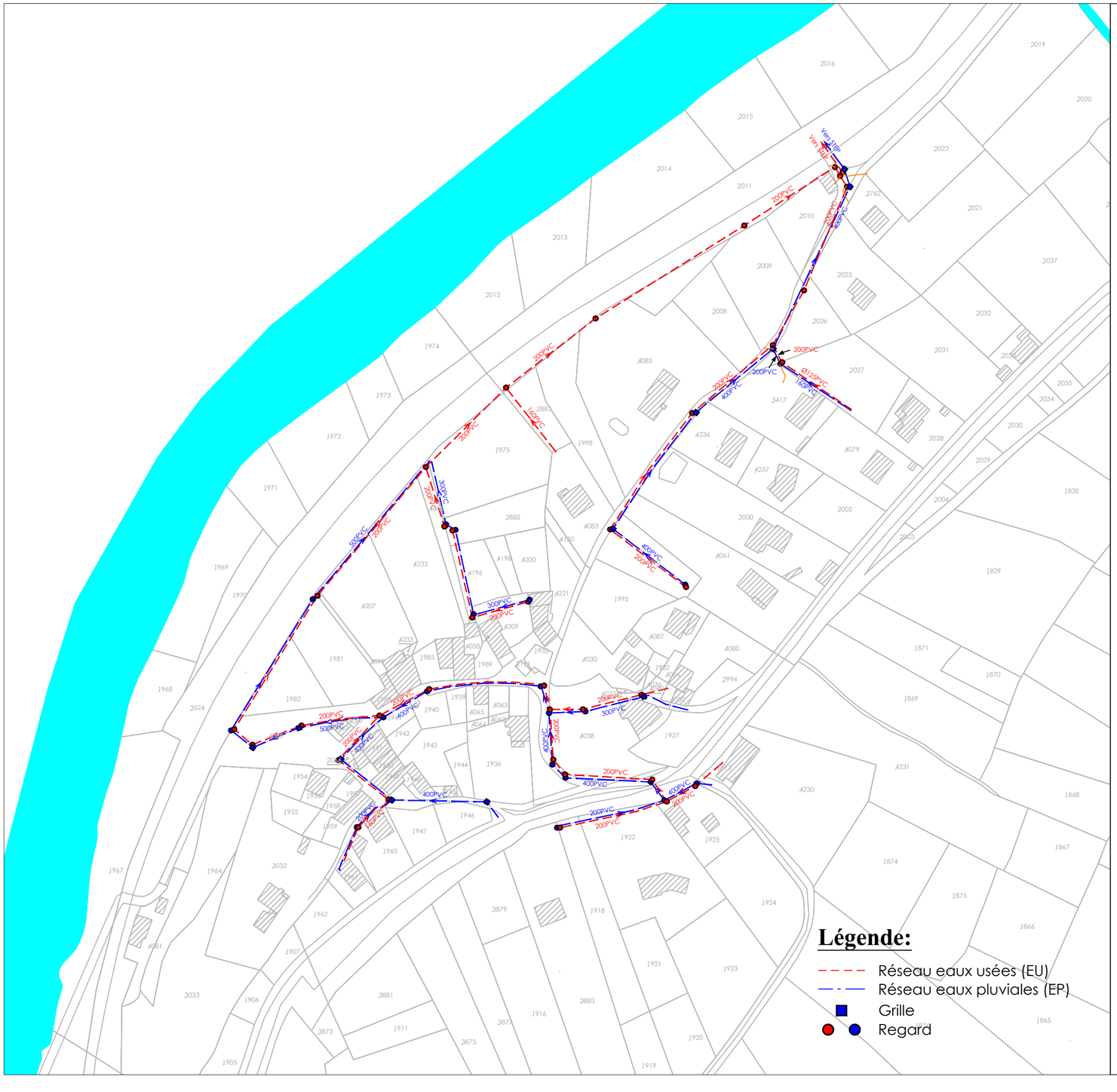

COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE
Département de la HAUTE-LOIRE

ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Hameau de Sauvage

C²EA
222-224 boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
mpichon@c2ea.com
ivion@c2ea.com

PLAN DES RESEAUX

N° AFFAIRE	NOM du FICHIER	ECHELLE
2014 - 02	ASS-aurec.dwg	1/1500

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	16/04/14	Elaboration du plan issu du plan de récollement fourni	Pascal BONNETTE	Sébastien BRUN	Isabelle VION
2					
3					
4					
5					